



Dossier de demande de subvention LEADER 5.1

Comité de Programmation du 29 juin 2009

Fiche N°5 : promotion des espaces ruraux, du tourisme rural dans un objectif de développement durable

Intitulé : Réhabilitation de la passerelle sur l'Avre assurant la continuité du GR 22

Demandeur : commune de Montigny-sur-Avre

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Montigny-sur-Avre, sur l'Avre au bout de l'impasse du Moulin à papier.

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
- Randonneurs français ou internationaux

2. Présentation du projet

➤ **Objectifs du projet :**

- Faire revenir les touristes et les randonneurs et développer ainsi les activités touristiques dans le village et plus largement sur la vallée d'Avre.
- Redynamiser l'activité de randonnée sur le territoire et ainsi l'activité économique liée.
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel.

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Tout public notamment les familles, les touristes et les randonneurs.

➤ **Présentation synthétique du projet**

(Contexte, type d'action, moyens de mise en œuvre...) :

Contexte

Le GR 22 est un sentier de grande randonnée qui relie l'Ile-de-France au Mont Saint-Michel. Depuis quelques années, les randonneurs ne peuvent plus traverser l'Avre au niveau de Montigny-sur-Avre, commune du Pays du d'Avre, d'Eure et d'Iton. La passerelle qui existait auparavant était devenue trop dangereuse et a été détruite.

L'objectif est de réhabiliter la passerelle pour permettre aux familles et aux randonneurs de se réapproprier la promenade à Montigny-sur-Avre, plus largement sur l'ensemble de la Vallée d'Avre et du GR 22. Auparavant, les promeneurs se rencontraient le dimanche lors « des promenades de Montigny », largement fréquentées. L'objectif est de faire renaître une émulation autour de la promenade, de la randonnée et des autres activités de loisirs nature. Ce projet participera au dynamisme des loisirs nature (randonnée, VTT, équitation...) qui contribuent au respect et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. La passerelle s'inscrit dans une dynamique. En effet, le tracé de la future vélo-route traverse la commune de Montigny-sur-Avre. De plus, le château de Montigny, la ferme équestre située à proximité renforcent le caractère « tourisme rural durable » que souhaitent développer les élus de Montigny-sur-Avre, par le biais de ce premier projet.

A terme, l'activité touristique autour des loisirs nature pourra apporter une plus-value économique (exemples : reprise d'un commerce, réhabilitation de gîtes d'étape...).

Le projet se décline en une action :**- Création d'une passerelle sur l'Avre**

La passerelle sera réalisée par un artisan local. Elle nécessitera un minimum d'entretien, les matériaux utilisés seront durables. La réalisation de la passerelle respectera les contraintes liées au milieu naturel et s'intégrera dans le paysage. La charte de qualité du Conseil Général d'Eure-et-Loir reprenant ces éléments a été signée.

Les moyens humains

Un employé communal est chargé de l'entretien de la passerelle, du chemin ainsi que des « promenades ».

➤ Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :

- mars 2009 : choix du constructeur et délibération pour les demandes de subvention LEADER et Conseil Général d'Eure-et-Loir
- avril/mai 2009 : production des documents techniques
- septembre 2009 : début des travaux

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation :

1. Nombre d'entreprises contactées : 3
2. Nombre de partenaires rencontrés : 5

➤ Indicateur(s) de résultats :

1. Nombre de promeneurs par dimanche : 100

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Les élus de la commune ont sollicité le Pays d'Accueil touristique d'Avre, d'Eure et d'Iton, le syndicat mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton et le Conseil général d'Eure-et-Loir pour des avis techniques. Cela c'est concrétisé par une réunion de terrain, associant des entreprises locales, visant à voir le lieu de réalisation de la passerelle et à réfléchir au devenir touristique de la commune. Les architectes des bâtiments de France et la police de l'eau ont été contactés pour s'assurer de la réalisation de la passerelle dans les conditions réglementaires.

Caractère pilote/Innovation :

Le projet fait appel à des artisans locaux utilisant des matériaux dans le respect d'une charte de qualité sur les espaces naturels sensibles (respect des équilibres naturels, accessibilité par différents publics, intégration paysagère). L'objectif de ce projet est de créer une véritable dynamique de « tourisme rural durable » : loisirs nature (randonnée, promenade, cyclisme, équitation...), découverte du terroir, mise en valeur de patrimoine, sur l'ensemble de la vallée d'Avre.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les élus, l'ensemble des randonneurs, les techniciens du conseil général d'Eure-et-Loir et du Pays d'Accueil touristique d'Avre et d'Iton. Le constat est simple : la passerelle n'existe plus et contraint les passants à modifier leur parcours.

- *Comment ?*

Par le biais de rencontres entre élus et techniciens. Le chemin de randonnée concerné est inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

- *A quelle échelle ?*

La discontinuité de ce chemin de randonnée a un impact à l'échelle de la commune, du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, du département de l'Eure et de l'Eure-et-Loir et plus largement à l'échelle française puisqu'elle se situe sur l'itinéraire d'un chemin de grande randonnée reliant Paris au Mont Saint-Michel.

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui, les documents de promotion des chemins de randonnées indiquent le manque de passerelle.

Social :

Le souhait est de redynamiser les balades familiales dominicales autrefois nommées « les balades de Montigny » et de proposer un lieu de rencontre, accessible à toutes les générations et à tous les publics notamment les personnes à mobilité réduite. Cela favorisera la création de lien social entre les générations.

Ecologie/Environnement :

En signant la charte de qualité pour travaux sur les espaces naturels sensibles du Conseil Général d'Eure-et-Loir, la commune s'engage à respecter l'équilibre des écosystèmes (prise en compte des périodes de reproduction de la faune et de montée en sève des végétaux). De plus, le projet vise à développer les loisirs nature sur la commune afin de découvrir, d'observer le patrimoine naturel pour mieux le respecter.

Economie :

Les loisirs nature peuvent avoir un impact important sur la commune qui souhaite développer des activités touristiques et plus largement sur l'ensemble de la vallée de l'Avre qui possède un potentiel de développement touristique (gîtes ruraux, vélo-routes, restauration à la ferme...)

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Pour l'opération, le demandeur est-il assujéti à la TVA ? les montants sont présentés hors taxes.

Nature des dépenses	Montant en €
Fournitures et pose d'une passerelle métallique avec platelage bois	39 690,00 €
Façon béton armé pour pose passerelle métallique	3 260,00 €
Terrassements	1 298,00 €
Coût prévisionnel du projet	44 248,00 €

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0,00 €
Conseil Régional	0,00 €
Conseil Général d'Eure-et-Loir	3 821,42 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0,00 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
	8 849,60 €
Sous-total contrepartie nationale	12 671,02 €
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de Leader 55 % de financements publics	15 486,80 €
Sous-total financements publics	28 157,82 €

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0,00 €
Autofinancement public non co-finançable	0,00 €
Autres financeurs privés	0,00 €
Autres financeurs publics non co-finançable	16 090,18 €
Sous-total financeurs privés	16 090,18 €

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00 €

TOTAL = coût général du projet	44 248,00 €
---------------------------------------	--------------------

